

Vigilance

Kawkab al-Sharq, 26 juillet 1933

Que le Ministère soit vigilant et ne connaisse pas le sommeil, qu'il soit en éveil et ne connaisse pas l'assoupissement, qu'il soit prudent et ne connaisse pas la négligence, qu'il soit attentif et ne puisse jamais être pris au dépourvu — voilà une chose aussi claire que possible, aussi évidente que possible, qui n'admet ni doute ni contestation. Et s'il fallait en apporter la preuve aux entêtés et aux contestataires, bien que cela n'exige aucune preuve, il suffirait que chacun songe qu'aucun adversaire politique du Ministère ne prononce un mot sans qu'il lui soit compté, ne fait un geste sans que le Ministère en soit informé, ne se déplace d'un lieu à un autre sans que les yeux et les guetteurs du gouvernement ne l'aient devancé de leurs éclaireurs et de leurs suivants, ne reçoit la visite de personne sans que l'affaire en soit rapportée au Sultan, et n'est approché par quiconque sans que la chose en vienne à être connue au registre. Si, après tout cela, vous voulez encore de la vigilance, et si, au-delà, vous voulez de l'attention et de la prudence, alors vous êtes bien difficile à satisfaire — de ceux que n'impressionnent ni les merveilles, ni le jeûne au mois de Rajab. Et pourtant, au-dessus de toute vigilance il est une autre vigilance, et au-dessus de toute prudence une autre prudence, plus aiguë et plus exacte, plus rigoureuse dans la surveillance et plus tranchante contre le mal, plus décisive pour en finir avec le mal. Car le Ministère est vigilant dans sa surveillance, mais il est vigilant aussi dans ce qui dépasse la surveillance : il ne ménage aucun effort pour se placer entre le peuple et ses adversaires politiques, séparant ces gens de leurs adversaires, tantôt par le chaud, tantôt par le froid, et bien souvent par le tiède.

Le chaud, ce sont ces bâtons et ces fouets qui s'abattent sur la peau. Le froid, c'est cette eau qui jaillit des lances à incendie. Le tiède, ce sont des choses intermédiaires : la réprimande et la semonce, la menace et l'intimidation, l'appât et la terreur, et tout ce que l'on voudra ou ne voudra pas, qui donne espoir ou qui effraie. Et il y a ce que l'on pourrait aimer et ce que l'on pourrait ne pas aimer : les trains blindés, les voitures cuirassées, les tranchées creusées et les murailles dressées jusqu'au ciel.

Il n'y a donc aucun moyen pour quiconque de nier que notre Ministère est vigilant au plus haut degré, prudent au plus haut degré, attentif au plus haut degré. Il n'y a pas non plus à douter que le président de notre Conseil des ministres a eu entièrement raison lorsqu'il a câblé

au Daily Telegraph, il y a quelques jours, que son absence d'Égypte et sa présence en Égypte se valaient, car la politique tracée pour l'Égypte en ces jours suit, et continuera de suivre, le meilleur cours qu'une politique puisse suivre.

Le président du Conseil est tombé malade, comme s'il n'était pas tombé malade ; il a voyagé, comme s'il n'avait pas voyagé ; et le gouvernement du président du Conseil, durant sa maladie et durant son voyage, a poursuivi exactement comme il poursuivait durant sa bonne santé et sa présence — avec la même vigilance et la même prudence, le même resserrement de l'étau sur les adversaires et les opposants, empruntant vers eux toutes les voies et traçant contre eux, chaque jour, une nouvelle ligne de conduite.

Il n'y a pas non plus à douter que le président du Conseil puisse aujourd'hui incarner la parole de l'ancien poète :

*Si les malheurs du temps t'ont réveillé,
réveille pour eux un 'Amr, puis dors.*

Il peut en effet incarner ce vers, dormir les yeux tout à fait clos, respirer à pleins poumons, et jouir du repos et du calme tout au long de l'été — car il a réveillé son 'Amr, et cet 'Amr, c'est le ministre de l'Intérieur, qui ne dort jamais et qui n'a nul besoin de craindre de s'endormir.

Mais la vigilance humaine est limitée, comme tout ce qui s'ajoute à l'homme ; et il se peut bien que le ministre de l'Intérieur veille jour et nuit, qu'il dépense plus d'effort que quiconque n'en a jamais dépensé dans aucun autre pays, et qu'il n'obtienne pourtant pas, après tout cela, ce qu'il désire et ce que nous désirons nous-mêmes : le maintien de la sécurité, l'établissement de l'ordre, et la protection des vies et des biens. Il ne faut pas non plus reprocher au ministre de l'Intérieur ces nombreux incidents violents qui se produisent sans relâche, les uns après les autres, à travers le pays d'Égypte, où des vies se perdent, où du sang se répand, où les blessures se multiplient et où les biens sont pillés. Car quel que soit l'homme qu'est le ministre de l'Intérieur, il a la force des êtres d'exception, et pourtant, en toute circonstance, la faiblesse des hommes ordinaires. Dieu seul est capable de préserver les âmes de se perdre, le sang de se répandre, les biens d'être volés, et les choses sacrées d'être violées — car Dieu seul est Celui à qui nul pécheur n'échappe, et de l'autorité de qui nul fuyard ne se soustrait, quelle que soit sa force ou son

astuce.

C'est ainsi que tout ministère peut présenter ses excuses lorsque les affaires lui échappent, lorsqu'elles se dispersent hors de son contrôle, et lorsqu'il ne parvient pas à maintenir la sécurité et à protéger l'ordre comme il le voudrait. Hors d'Égypte, cette excuse n'est acceptée d'un gouvernement que parce qu'elle n'est jamais présentée seule, mais toujours accompagnée d'autre chose : un aveu de faiblesse et d'incapacité, et la démission devant ce qu'il ne peut entreprendre et ce qu'il ne peut accomplir. L'excuse est acceptée, et la démission est acceptée. D'autres sont alors chargés de protéger la sécurité et l'ordre, dans l'espoir qu'ils s'en montrent plus capables ; et s'ils y réussissent, tant mieux — et sinon, eux aussi présentent leur excuse et leur démission, lesquelles sont à leur tour acceptées.

Mais en Égypte, le Ministère ne présente ni excuse ni démission. C'est plutôt le peuple qui cherche pour lui une excuse, que le Ministère peut alors agréer ou non, approuver ou non. Soyez assuré que notre Ministère actuel n'acceptera pas cette excuse que l'on cherche ainsi pour lui, car il ne concède pas, et ne peut concéder, que la sécurité soit troublée, que l'ordre soit faible, et que la vie et les biens du peuple manquent de cette protection qui devrait exister dans un pays civilisé vivant au vingtième siècle. Le Ministère ne le concédera pas, et n'acceptera pas l'excuse. Quant à la démission, c'est une chose à laquelle on ne saurait même songer.

Et pourtant, le Ministère lui-même reconnaît cette incapacité, et la reconnaît d'une manière qui nous paraît peu digne d'un Ministère puissant et respecté, doué d'un rang élevé et d'une autorité inébranlable. Et quel aveu pourrait être plus clair, plus manifeste, et plus dangereux pour la réputation du Ministère et celle de l'Égypte, que cette décision prise il y a une semaine par le ministre de l'Intérieur, par laquelle il a annulé les congés des fonctionnaires de district et des chefs de police dans toute l'Égypte pour toute la durée de l'été ? Quel ministère a jamais pris une telle décision, sinon en des jours de péril imminent, où la sûreté même de l'État se trouve exposée au trouble ?

Mais l'affaire ne s'est pas arrêtée là. Il est apparu que priver les fonctionnaires de district et les chefs de police de leur droit au repos durant l'été ne suffisait pas à rendre féconde et productive la vigilance du ministre de l'Intérieur. Les journaux ont rapporté que les directeurs de province avaient adressé au ministre de l'Intérieur des revendications

pressantes pour que la force policière soit accrue dans la province, les effectifs dont ils disposaient ne suffisant pas et ne leur permettant pas de protéger la sécurité, alors que la criminalité s'était particulièrement accrue ces derniers temps.

Il apparaît que le ministre de l'Intérieur a pris en considération ces revendications, mais qu'il les a traitées avec mesure, patience et calme, se gardant de renforcer hâtivement les directeurs avec les effectifs supplémentaires qu'ils réclamaient. Il a préféré étudier la question de manière approfondie, l'examiner avec soin, et n'envoyer des renforts qu'une fois établi qu'il était impossible de s'en dispenser et qu'aucun retard n'était permis. De même, le ministre de l'Intérieur a formé une commission présidée par l'un des deux sous-secrétaires — celui qui résidait sur place et n'était pas parti se reposer — et a chargé cette commission d'étudier la proposition des directeurs, d'examiner l'état de la police dans chaque province, et de mesurer le nombre de policiers de chaque province par rapport à sa population. Cette commission s'est réunie une fois au Caire, a étudié et examiné la question, puis a reporté sa prochaine réunion à une date à fixer ultérieurement ; et cette prochaine réunion pourrait avoir lieu à Alexandrie, où le sous-secrétaire passe l'été, et où le ministre passe l'été également. L'étude se conclura sans doute, aujourd'hui, demain ou après-demain, en établissant si le nombre de policiers est adéquat ou non par rapport à la population, puis en acceptant la proposition des directeurs ou en l'écartant. Mais en attendant, les journaux nous apprennent que le trouble de la sécurité s'aggrave de jour en jour et s'intensifie d'heure en heure — et voici une nouvelle que nous lisons ce matin même : deux familles se sont disputées dans un village de Haute-Égypte, et entre elles, comme on dit, le moulin du combat s'est mis à tourner : des coups de feu ont été tirés, des armes blanches ont été dégainées, des bâtons et des gourdins ont été employés, et lorsque l'affrontement s'est dissipé, une heure plus tard, il avait fait quatre morts et vingt-cinq blessés, dont dix avaient subi des blessures graves et sévères. La source de cet affrontement, selon les journaux, remonterait à de vieilles rancunes entre les deux familles ; et ce qui a permis à ces gens de s'entretuer et de s'anéantir les uns les autres tient, très probablement, à ce que le nombre de policiers dans cette province, dans ce district, et dans ce village même, n'était pas adéquat par rapport à sa population. Nous aimerions bien savoir ce que signifie cette adéquation, comment elle se détermine et à quoi elle se vérifie. Un policier suffit-il pour dix habitants ? Ou en faut-il un pour cent habitants ? Ou en faut-il un pour mille habitants ?

Voilà une question difficile qui exige sans doute une longue étude — mais cette longue étude ne sera d'aucun secours aux directeurs et aux fonctionnaires dont les congés ont été annulés, et qui restent incapables d'assurer l'ordre et de le préserver.

Le ministre de l'Intérieur ne voit-il pas que le véritable remède consiste à chercher un traitement plus rapide et plus efficace que la comparaison entre le nombre d'habitants et le nombre de policiers ? Ce remède, nous le connaissons, le peuple tout entier le connaît, et le Ministère le connaît parfaitement — mais il ne veut pas, à deux mains, en rassembler le courage et s'y résoudre. Ce remède, c'est la démission. Car la démission du Ministère, à elle seule, est ce qui rendrait à la sécurité sa stabilité et à l'ordre sa fermeté, puisque la corruption où nous nous trouvons ne tient pas au fait que le maintien du Ministère en place ait corrompu les affaires publiques, ébranlé la confiance du peuple en toute chose, et fait douter les gens de la valeur de la vie, des biens et de tout ce qui est sacré. Sans quoi, le nombre de policiers sous les ministères précédents n'aurait pas été moins adéquat pour la population qu'il ne l'est aujourd'hui ; l'état de la sécurité et de l'ordre n'aurait pas été aussi corrompu qu'il l'est aujourd'hui ; et l'incapacité du Ministère à maintenir la sécurité et à mettre rapidement la main sur les criminels ne serait pas devenue aussi manifeste qu'elle l'est aujourd'hui.

Voilà le vrai remède. Mais, comme je vous l'ai dit, le Ministère ne s'y résoudra pas — il existe donc un autre remède, qui ne guérit pas le mal mais en atténue quelque peu les effets. Il s'agirait que le ministre de l'Intérieur gouverne le peuple à la manière de Ziyad chez les gens d'Irak : sévissant contre les criminels autant qu'il le peut, tout en garantissant en même temps à ceux qui sont frappés par les crimes une compensation pour ce qu'ils subissent dans leur vie et dans leurs biens. Cela signifie que le gouvernement verserait, à toute famille dont un fils serait tué, le prix du sang du tué ; à toute famille dont un fils serait blessé, une compensation pour les blessures subies ; et à toute famille à qui l'on aurait volé quelque chose, la valeur de ce qui lui aurait été volé, peu ou beaucoup. Car le gouvernement — du fait même de son existence — garantit au peuple la sécurité de ses vies et de ses biens. S'il se révèle incapable d'assurer cette sécurité, et refuse pourtant de démissionner, il doit alors compenser le peuple pour ce qu'il perd du fait de son incapacité et de ses manquements. Vous direz : où le gouvernement trouvera-t-il le prix du sang de ceux qui tombent parmi les morts et les blessés, et la valeur de ce qui se vole en argent et en biens ? La réponse à

cela est simple, et nul ne la nierait s'il n'était sans cœur pour ressentir ou sans esprit pour réfléchir — car j'affirme que la vie d'un seul Égyptien, parmi ceux qui tombent chaque jour, est plus chère à l'Égypte, plus précieuse pour elle, et plus utile pour elle que le Congrès de l'aviation, le Congrès des postes, le Congrès du tourisme, le Congrès des chemins de fer, ou le Congrès de la musique orientale. La vie d'un seul Égyptien est plus utile à l'Égypte que tous ces congrès réunis.

Le Ministère doit donc se détourner de la politique des congrès, de la politique de propagande à l'étranger, et de toute la politique du luxe, et doit au contraire affecter les fonds qu'il y dépense à compenser les familles frappées par le meurtre ou par le vol, du fait de l'incapacité du Ministère à protéger la sécurité.

Et peut-être conviendrez-vous avec moi que l'Égypte préférerait mille fois que le gouvernement dépense pour ces familles infortunées, les protégeant de la faim et du dénuement, plutôt que d'inviter, en hiver, des troupes d'acteurs et d'actrices, de danseurs et de danseuses, pour divertir les étrangers et les privilégiés au Caire. Que le ministre de l'Intérieur, dans sa vigilance, veuille bien réfléchir à cette proposition, et qu'il la soumette, s'il le souhaite, à cette même commission qui compare le nombre de policiers au nombre d'habitants.